

Espacestemps.net

Think human together.

Rêveries Urbaines - Ronan & Erwan Bouroullec

Par . Le 18 January 2018



L'exposition « **Rêveries urbaines** » est une vaste étude qui rassemble des solutions d'aménagement pour la ville, un répertoire de formes nouvelles imaginables dans des contextes urbains très différents. À la manière d'un grand cahier de brouillon ouvert, les recherches se présentent comme une déambulation au travers de maquettes et d'animations. La mise en scène immersive de cette exposition vise à emporter le visiteur dans différents univers; chaque maquette se présentant comme un acte d'une fiction urbaine. Pendant une année, un nombre important d'idées a été produit: les principes extraits de cette recherche sont concrétisés par des maquettes d'étude dont la réalisation a fait l'objet d'un traitement particulier.

Ces recherches sans commande préalable évoquent la nécessité de ramener aujourd'hui en ville de nouvelles formes naturelles: des végétaux, des animaux, l'eau, le feu. Ces propositions prennent en considération des fonctions urbaines et évoquent une nouvelle direction dans la relation entre les bâtiments, la qualité d'un pavement, la situation d'une fontaine, la plantation d'une jungle : toutes ces attentions humaines qui feraient de la ville un enchantement.

CONFÉRENCE

20 mars 2018

Vernissage

RONAN BOURULLEC

en discussion avec **Christophe Catsaros**, rédacteur en chef de la revue Tracés

Exposition à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, Archizoom.

Une exposition itinérante internationale du Vitra Design Museum en coopération avec Les Champs Libres de Rennes

Article mis en ligne le Thursday 18 January 2018 à 11:24 -

Pour faire référence à cet article :

"Rêveries Urbaines - Ronan & Erwan Bouroullec", *EspacesTemps.net*, In brief, 18.01.2018
<https://www.espacestemp.net/en/articles/reveries-urbaines-ronan-erwan-bouroullec/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited. Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.